



Ce mastodonte résidentiel qui fait toujours débat

La parcelle de 5,2 hectares, située à l'est de Borné-Nau et qui permettrait d'accueillir environ 700 habitants, suscite la discussion depuis près de quinze ans. DUPERREX-A

GRANDSON Le projet de quartier de Borné-Nau Est, qui pourrait accueillir près de 700 habitants, a fait durer la séance du Conseil communal au-delà de minuit jeudi passé. L'essentiel de la discussion concernait la mobilité à planifier.

TEXTES : LENA VULLIAMY

Cinq heures vingt. C'est le laps de temps pendant lequel la trentaine de conseillères et conseillers communaux et la Municipalité de Grandson ont été retenus à l'Hôtel de Ville, jeudi soir à l'occasion de la dernière séance de l'année 2024-2025.

Il faut dire que le dossier sur la table de l'organe délibérant était conséquent : un plan d'affectation permettant la construction d'un quartier pouvant accueillir 680 nouveaux habitants et visant à remédier à la pénurie de logement.

Quid de la mobilité ?

La commission perma-

nente d'urbanisme a encouragé les conseillères et conseillers à renvoyer le dossier à la Municipalité. « Nous ne remettons pas le travail de la Municipalité en cause », a souligné le rapporteur et président de la commission Sébastien Deriaz. Néanmoins, ils disent comprendre la quinzaine d'oppositions, principalement parce qu'elle estime que les transports publics ne sont pas étudiés. Vrai que la quinzaine d'oppositions déposées abondent en ce sens. Il a aussi été relevé que les rues de Grandson sont déjà passablement saturées par la circulation automobile. Également députée au Grand Conseil vaudois, Virginie Pilault a fait une comparaison avec l'écoquartier des Plaines-du-Loup à Lausanne, rappelant que ses habitants ne bénéficient toujours pas d'une offre de transports publics digne de ce nom. « N'en faisons pas un lieu pollué dangereux pour nos enfants. »

Le syndic Antonio Vialatte et d'autres conseillers ont rétorqué qu'une ligne de bus (« système route ») se planifie en deux ou trois ans (contrairement à une ligne de tram ou ferroviaire), or les premiers habitants

ne devraient pas entrer dans leur nouvelle demeure avant six à neuf ans – et encore, si l'on est optimiste, ont avancé certains. « Vous vous posez les bonnes questions, c'est le timing qui n'est pas bon. C'est ignorer comment fonctionne la planification », a notamment déclaré le conseiller (et juriste) David Millet.

Devant le fait accompli

Ce qui a froissé bon nombre d'élus grandsonnois – et passablement allongé la séance –, c'est d'apprendre que le temps pressait et qu'en cas de renvoi à la Municipalité, le projet pourrait tomber à l'eau. « En une année, on ne pourra pas

répondre à toutes ces requêtes et présenter un meilleur projet », a averti la Municipalité, soulignant qu'à aucun moment elle n'aurait voulu « une prise d'otage ». D'aucuns ont rappelé que c'était la procédure habituelle pour ce genre de projet.

L'entrée en matière a été acceptée de justesse après un vote à bulletins secrets. Par la suite, divers amendements proposés par la commission d'urbanisme ont été discutés et la plupart ont été acceptés. Il est par exemple prévu que le quota de logements d'utilité publique passe de 10 à 20%. Ensuite, la majorité des oppositions ont été levées, sauf une concernant les transports.

Un projet de longue date

En 2012 déjà, on prenait connaissance des conclusions de l'étude d'aménagement préliminaire du secteur Bellevue-Borné-Nau. La surface concernée par le plan d'affectation représente plus de cinq hectares et permettra de réaliser quelque 37 780 m² de surfaces de plancher déterminantes (SPd) affectées à du

logement et des activités tertiaires. Ce nouveau quartier pourrait ainsi accueillir 680 habitants et 76 emplois.

Le développement du projet nécessitera la mise en place d'une offre de stationnement adaptée, estimée par le bureau Christie & Gygax à environ 435 places de stationnement.